Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260924-2026_42-DE

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (9) : LEZENVEN Jean-Michel, LE LANN Rozenn, CHATEAU Valentin, PROVOST Gérard, GIBIAT Hélène, LEROY Marc, SCHAFFNER Sophie, BOINET Jean-Michel, BETAOUAF Heddi.

Excusés (4) : BERENGER Justine, BATHANY Kilian, SAUNIER Assia, ZAMAI Sonia

Absent (2) : DELACROIX Patrick, RENAUD Alain

Procuration : BERNGER Justine donne procuration à LE LANN Rozenn
SAUNIER Assi donne procuration à GIBIAT Hélène
BATHANY Kilian donne procuration à LEROY Marc
ZAMAI Sonia donne procuration à LEZENVEN Jean-Michel

Secrétaire de séance : CHATEAU Valentine

N°2026-42 : DEMISSION DE MADAME Valentine CHATEAU DE SES FONCTION DE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE A LA COMMISSION JEUNESSE ET SOCIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame Valentine CHATEAU nous a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de présidente à la commission social – solidarité – enfance - jeunesse, pour des raisons personnelles.

Madame Valentine CHATEAU précise que cette décision concerne uniquement ses fonctions de présidente.

Elle souhaite ainsi conserver son mandat de conseillère déléguée municipale et continuera, à ce titre, à participer aux travaux et aux séances du Conseil municipal et de la commission.

Madame Valentine CHATEAU ne percevra plus ses indemnités afférentes à son poste de présidente.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260924-2026_42-DE

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et remercie Madame Valentine CHATEAU pour son implication dans les missions qui lui avaient été confiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Valentine CHATEAU de ses fonctions de présidente à la commission social – solidarité – enfance - jeunesse, pour des raisons personnelles, pour raisons personnelles ;
- **PREND ACTE** de la cessation de ses fonctions de présidente à la commission social – solidarité – enfance - jeunesse, pour des raisons personnelles du 24 septembre 2026 ;
- **PREND ACTE** que Madame CHATEAU Valentine reste conseillère déléguée au sein de la commission social – solidarité – enfance - jeunesse, pour des raisons personnelles du 24 septembre 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

